

## Modification dirigeants

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

1. Le formulaire de déclaration **M2 CMB en 2 exemplaires par courrier (voir \*)** ou via notre site:  
<https://www.cfe-metiers.com>

**Attention**, pour que votre **déclaration en ligne soit recevable**, vous devez joindre la copie recto/verso de votre pièce d'identité avec la mention «Je certifie que la copie est conforme à l'original» + date et signature.

😊 **Bon à savoir** : Nous vous recevons en rendez-vous individuel dans le cadre de nos prestations d'accompagnement, sur place ou par téléphone, un conseiller saisi pour vous la déclaration M2. C'est l'assurance d'un dossier conforme ! (1)

2. **Un exemplaire du procès-verbal** de l'Assemblée Générale ayant nommé le ou les représentants ou ayant mis fin à leur fonction
3. **Un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme** par les représentants légaux (si le gérant est nommé dans les statuts).
4. **Un exemplaire du journal d'annonces légales** ou copie de la demande de publication dans un journal d'annonces légales.
5. **Tarifs** (règlement CB, chèque ou virement pour la CMA27 / Uniquement en chèque pour le GTC)

	A l'ordre de la CMA de l'Eure		A l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce	
	Redevance <i>inclus dans l'abonnement</i>	Accompagnement à la formalité (1) <i>inclus dans l'abonnement</i>	SARL ou SAS	EURL ou SASU
<b>Modification relative aux dirigeants</b>	13,33 €	50 €	192,01 €	76,01 €

## DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

### ***Pour le ou les représentant(s) nouvellement nommé(s)***

- Copie de carte d'identité, extrait d'acte de naissance de moins de trois mois ou photocopie de la carte de séjour, du passeport ou titre de séjour en cours de validité.
- Déclaration de non-condamnation (\*)
- La copie de la carte vitale.

### ***Si vous exercez une activité règlementée***

**Activités règlementées** : Mécanique et carrosserie, Métiers de Bouche, Métiers du Bâtiment, Prothésiste dentaire, Ramonage, Maréchal-ferrant, Esthétique, Coiffure.

- Le formulaire Justificatif de Qualification Professionnelle Artisanale - JQPA (\*)
- Une copie du diplôme **ou** certificats de travail (36 mois minimum)  
*Il faudra présenter une **qualification pour chacune des activités règlementées exercées***  
Attention : si Coiffure en Salon, il faut fournir un BP ou un BM

\* Pour obtenir les imprimés CERFA, annexes et modèles, rendez-vous sur [cfe-metiers.com](https://www.cfe-metiers.com), rubrique « mode d'emploi »